



# HANDICAP

## **INFOS FIPHFP PREMIER SEMESTRE 2024**

Chaque semestre, l'Union interfédérale des agents de la Fonction publique Force ouvrière (UIAFP-FO) vous informe sur les actualités du comité gérant le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

### **LA DEFENSEURE DES DROITS**

La défenseure des droits veille au respect des droits et des libertés.

Dans son rapport 2023 relatif à l'année 2022, la défenseure souligne que le handicap est toujours la première cause de discrimination dans la Fonction publique, devant l'état de santé et l'origine.

### **COMITE NATIONAL**

Le comité FIPHFP a réuni ses représentants en commissions les 7 février, 5 mars et 22 mai 2024.

Deux comités nationaux ont eu lieu les 14 mars et 20 juin 2024.

Deux groupes de travail se sont réunis en avril autour de deux thèmes :

1/ Quelles actions mettre en œuvre pour que la fonction publique hospitalière mobilise davantage les aides et conventions du FIPHFP ?

2/ Comment sécuriser les parcours des agents publics afin de prévenir l'apparition et/ou l'aggravation de leur handicap, et comment les maintenir en emploi ?

Par suite de son audit, la COUR DES COMPTES a rendu son rapport définitif sur le FIPHFP concernant la période 2017-2022 le 6 mars dernier. Elle donne un regard positif quant à la gestion du fonds et en termes de notoriété. La Cour formule les observations suivantes :

- Une gouvernance à fluidifier et une stratégie d'emploi des fonds à dynamiser
- Une modernisation à poursuivre pour réduire les coûts et une qualité de service à améliorer
- Les interventions du FIPHFP : des modalités à parfaire et un impact à évaluer

Globalement, le rapport préconise la mise au point d'une stratégie opérationnelle d'intervention pour le FIPHFP, notamment au regard des réserves financières constituées.

Marine Neuville, la directrice, a précisé qu'une stratégie était en cours de rédaction et qu'elle sera présentée lors du prochain comité national.

Elle annonce également le recrutement d'Audrey Chaudière, chargée d'alléger les dispositifs de conventionnement entre le FIPHFP et ses partenaires.

Le comité FIPHFP a décidé de doter ses membres titulaires et suppléants de matériel informatique et octroie la somme de 585.65 euros pour l'achat d'un ordinateur et le versement annuel de 253.44 euros pour les achats de consommables.

## **POINT SUR L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE**

### Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

C'est la capacité pour tous d'aller d'un point A à un point B sous n'importe quelle interface numérique.

On va regarder la hiérarchie, le contraste des couleurs, le nombre de mots par page. Les développeurs sont chargés de tout encoder. Ils s'appuient sur les bonnes pratiques du développement figurant dans le REFERENTIEL GENERAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE-RG2A (106 critères).

Aujourd'hui, les sites ne sont pas 100% accessibles car beaucoup de développeurs et pilotes de projets numériques ne sont pas formés aux questions du handicap.

Les sites de la MDPH et de la CAF ne sont toujours pas accessibles !

Pour en savoir plus : [accessibilite.gouv.fr](http://accessibilite.gouv.fr)

## Bilan de la première promotion du Diplôme Universitaire Référent Accessibilité numérique (DU RAN) de l'université de la Réunion

Ce diplôme en tout distanciel et accessible, a débuté en septembre 2023 et s'est terminé en avril 2024. Vingt-et-un élèves ont obtenu leur diplôme.

Le DU RAN comporte cinq Unités d'Enseignements (UE) et 36 cours dispensés par 17 enseignants. De plus, l'université de La Réunion s'est dotée d'une plateforme pédagogique Moodle dédiée et a ainsi constitué un véritable laboratoire expérimental de mise en pratique de l'accessibilité numérique sur la plateforme pédagogique la plus utilisée dans les universités. Cette formation répond à un besoin identifié de montée en compétences sur le sujet de l'accessibilité numérique dans les organisations. Une deuxième session pourrait être organisée dès 2025 sur une durée d'un an.

### Axe « Accessibilité numérique » de la convention entre le FIPHFP et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)

Dans le schéma directeur des systèmes d'information de l'administration centrale des MEF pour 2022 – 2024, l'un des objectifs est de proposer des outils compatibles avec les attentes en termes d'accessibilité (RGAA) – handicap visuel. Il s'agit notamment de faire réaliser un audit de chacun des sites, accompagner les maîtrises d'ouvrage (MOA) pour une montée en compétence sur l'utilisation d'outil (Jahia) afin d'effectuer des mises en lignes accessibles.

L'audit initial d'accessibilité numérique permet d'évaluer, au regard du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), le niveau d'accessibilité d'un site ou d'une application, à partir d'un échantillon de pages représentatif.

## **CONVENTIONS / PARTENARIATS**

**Convention CNAF** : 200 000 euros – Taux d'emploi DOETH : 2,34%

La CNAF est un établissement public à caractère administratif qui emploie 1 300 agents répartis sur 11 sites. Pilote et tête de réseau de 101 CAF employant 35 000 agents gérant 10 millions d'allocataires grâce à 100 milliards de fonds publics.

**Convention ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique** : 4 465 390 euros

**Partenariat AGEFIPH et FIPHFP** : convention de coopération 2024-2027 pour 119 000 901 euros selon 4 axes : accompagnement et outillage des employeurs, formation en alternance, sécurisation des parcours, actions transversales. Il est prévu un suivi d'activités et financier plus régulier et plus transparent.

**Partenariat avec le NOUVEL INSTITUT** : 40 000 euros

Subventionnement du projet d'expérimentation « **innover dans le maintien en emploi et le travail restructeur de santé après un cancer, dans les organisations de la Fonction publique** »

Il s'agit d'avoir une nouvelle approche plus collective et organisationnelle : l'étude ne porte pas sur la personne et sur son accompagnement mais sur les situations de travail (qui sont plus larges que le côté conditions de travail). Pour l'instant l'association travaille essentiellement avec le versant territorial et souhaite élargir aux autres versants.

**CLUB'HOUSE** : partenariat de 50 000 euros

Il s'agit de personnes à troubles psychiques qui souhaitent aller vers l'emploi

(Dispositifs d'emploi accompagné par des salariés)

**UCANSS** : partenariat de 66 000 euros - L'union nationale des caisses de sécurité sociale regroupe 300 organismes publics et privés

**HANDI'TALENTS (DGAFP)** : partenariat de 500 000 euros pour une Fonction publique inclusive (suivi d'évolution de la carrière professionnelle de 20 personnes des 3 versants)

Et aussi :

**Avenant à la convention pluriannuelle multipartite** de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (jusqu'au 31 décembre 2025)

**Convention de partenariat sur l'accompagnement des sportifs de haut niveau**

# LOIS

**Loi du 8 avril 2024** sur le bien-vieillir et l'autonomie

[LOI n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie \(1\)](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049385823>

**Loi du 27 mai 2024** visant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne

[LOI n° 2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne \(1\)](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049602933>

## PUBLICATIONS DU FIPHFP

### RAPPORT NATIONAL D'ACTIVITES DU FIPHFP 2023

Présenté lors d'une conférence de presse le 27 juin dernier, le rapport dresse le bilan de l'actualité du Fonds en 2023 et présente les jalons de cette dernière en 2024.

On remarque une augmentation de 31 % des aides payées en 2023 par rapport à 2022 suite à la modification du système d'information de la plateforme qui simplifie les démarches.

En 2023 le montant des contributions s'élève à 147,90 M€ contre 167,17 M€ en 2022 soit une diminution de 19,27 M€ (- 11,53 %). 79 M€ pour la FPE, 37,7 M€ pour la FPH et 31,5 M€ pour la FPT, sachant que la FPT est le plus grand consommateur et la FPH le plus petit consommateur.

## GUIDE PRATIQUE DE LA RETRAITE DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Ce guide élaboré par le FIPHFP avec l'appui de son équipe du Handi-Pacte Occitanie, et celle de la Direction des Politiques Sociales de la Caisse des Dépôts vise à apporter un premier niveau d'information sur le système de retraite en place dans la Fonction publique. A l'aune de ces révolutions majeures, il apporte des éléments de réponse spécifiques pour les agents titulaires comme non-titulaires, rencontrant des problématiques de santé (invalidité, retraite anticipée, inaptitude...).

### EVENEMENT A VENIR

LES JEUX PARALYMPIQUES DE PARIS  
DU MERCREDI 28 AOUT AU DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024



Pour nous contacter : [handicap.fonctionpubliquefo@gmail.com](mailto:handicap.fonctionpubliquefo@gmail.com)